

Mention Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

RNCP23554 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	230v
Code(s) ROME	F1201, F1611, F1103, K1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le diplômé doit devenir à la fin de sa formation un professionnel spécialisé dans les domaines touchant au patrimoine bâti tant dans ses dimensions historiques qu'administratives ou techniques ,en particulier dans l'optique de leur restauration.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concernant les édifices et leur restauration :
 - reconnaître les styles architecturaux et en identifier les matériaux constitutifs et les techniques de construction associées ;
 - Réaliser une étude préalable complète allant de la reconnaissance des désordres et altérations à l'explication de leurs causes ;
 - définir et concevoir les protocoles de restauration idoines.
- Concernant l'aspect administratif et réglementaire des opérations de restauration et de mise en valeur du patrimoine :
 - Maîtriser la conduite de dossier de mise en valeur et de gestion du patrimoine bâti (aspects financiers, juridiques et fiscaux) ;
 - Savoir orienter les décideurs vers des opérations de sauvegarde, de préservation ou de restauration du patrimoine.
- Concernant l'environnement professionnel et la vie de l'entreprise :
 - Connaître les différents acteurs du patrimoine et en découvrir les métiers ;
 - Connaître le fonctionnement des entreprises pour une insertion rapide ;
 - Apprendre à coordonner les différents intervenants (historiens, architectes, élus locaux, techniciens du patrimoine) d'une opération de restauration.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Bâtiment

Restauration du patrimoine

Architecture et urbanisme
Etudes pour la conservation et restauration du patrimoine

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Restaurateur de patrimoine

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 453 €
Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation · tension 5/5 (Très élevée) B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	29 247
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) et maîtres d'apprentissage

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels.

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.u-cergy.fr/fr/formations/schema-des-formations/licence-professionnelle-DP/sciences-technologies-sante-STs/licence-professionnelle-preservation-et-mise-en-valeur-du-patrimoine-bati-program-e39-121.html>

<http://www.cfa-union.u-psud.fr/site/formations/licences.php>

Site de l'université de Cergy-Pontoise

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23554/>